

HOCHSTATT

les feuilletés



Témoignage



Travaux



Élections



#74

AVRIL 2022

www.hochstatt.fr

  Mairie de Hochstatt

Le mot du Maire

> Mairie de Hochstatt

2 rue des Ecoles
68720 HOCHSTATT
Tél. 03 89 06 24 33

mairie@hochstatt.fr
www.hochstatt.fr

  Mairie de Hochstatt

> Les services de la mairie sont ouverts :

- Lundi : 10h00 - 12h00,
- Mardi : 16h00 - 19h00,
- Jeudi et Vendredi :
14h00 – 18h00

> A noter : la mairie sera exceptionnellement fermée :

- Vendredi 27 mai 2022
- Lundi 6 juin 2022

Directeur de la publication :
Matthieu HECKLEN, Maire

Rédaction :
Commission Communication

Création et impression :
Imprimerie Publi-h
Tirage : 1050 exemplaires.
Dépôt legal n° : 1587

Chères Hochstattoises, chers Hochstattois,

Nous voici déjà en avril, le printemps est là et annonce généralement de bonnes nouvelles avec la fin de la période hivernale. Cette année, nous avons l'espoir d'un beau printemps avec la fin des contraintes sanitaires que nous subissons depuis plus de deux années.

Malheureusement cette embellie est entachée par le conflit qui fait rage à moins de 2000 kilomètres de chez nous. Nous ne pouvons pas rester indifférents à la situation et cela nous rappelle que la paix est fragile. Les nombreux conflits actuellement dans le monde nous le démontrent au quotidien et plus spécialement celui qui est à notre porte. Je tenais à vous remercier pour l'élan de générosité et le soutien que vous avez manifesté aux Ukrainiens.

Le printemps c'est aussi, pour les collectivités territoriales, la période de l'établissement des budgets et de l'arrêté des comptes de l'année antérieure. Le budget 2022 se veut d'être rigoureux, dans un contexte économique et politique difficile. Il permettra de poursuivre les investissements indispensables pour la sécurité. Vous trouverez dans « Les Feuilles » les grandes lignes dégagées de ces documents comptables.

Certains d'entre vous se posent des questions concernant la construction envisagée de 18 logements dans la rue de Zillisheim. Sachez que la commune n'a aucune possibilité d'aller à l'encontre de projets initiés entre particuliers et investisseurs. Mon rôle consiste à vérifier la cohérence des permis de construire suivant les règles d'urbanisme applicables et conformes au PLUI en vigueur. Les nouvelles lois en matière d'urbanisme visent à la densification et à l'urbanisation des « dents creuses » dans



nos communes. Les extensions galopantes sur les terrains agricoles ne sont plus d'actualité. Nos bâtiments remarquables ne sont pour la plupart pas protégés. Une réflexion est en cours les concernant mais s'ils le devenaient, leurs propriétaires seraient-ils d'accord avec les contraintes liées ?

Notre Plan Local Urbanisme Intercommunal est actuellement en révision pour être en conformité avec ces nouvelles règles. Une concertation du Public est en cours jusqu'au 15 avril 2022 n'hésitez pas à le consulter en mairie ou à la Communauté de Communes Sundgau.

De bonnes nouvelles s'annoncent tout de même pour cette période. D'ici quelques semaines notre aire de convivialité tant attendue sera ouverte pour les petits mais également pour les plus âgés.

Employés communaux, Elus, Associations et Bénévoles s'activent pour une reprise des activités et le bien-être de notre village. Je tiens à les remercier particulièrement et espère que leurs efforts ne restent pas vains.

Je vous souhaite à toutes et à tous un agréable printemps.

Matthieu HECKLEN,
Maire de Hochstatt



Christian HENGEL

Hochstatt vient de perdre l'un des siens, l'un de ses conseillers municipaux mais également un conseiller communautaire.

Christian HENGEL, issu de la liste « Mieux Vivre Ensemble Hochstatt » a été élu en mars 2020 et installé officiellement au conseil municipal le 28 mai 2020. Il n'a jamais voulu s'inscrire dans une opposition mais plutôt dans une complémentarité constructive, bien que la maladie l'ait rapidement contraint à rester à la maison. Christian était investi dans le monde associatif et venait régulièrement prêter mains fortes lors de nos appels citoyens. Nous n'avons pas eu suffisamment de temps pour échanger et travailler ensemble au sein du conseil mais sa technicité et ses idées notamment environnementales, j'en suis persuadé, auraient été appréciées.

Christian nous a quittés, mais son souvenir restera gravé dans nos mémoires.



Françoise RITTELMAYER a été installée le 28 mars 2022 en vue de son remplacement. Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe municipale.

Matthieu HECKLEN,
Maire de Hochstatt

Témoignage

d'élèves de l'école élémentaire

Le stylo est laissé à de nouveaux rédacteurs : les élèves des classes de CP et Ulis de Mmes FERRY et Monnot MARCHAND

« Depuis quelques semaines, nous travaillons avec Mme MONNOT MARCHAND et Mme FERRY en langage oral sur le portrait et sur l'interview.

Nous avons d'abord écouté des interviews. Ensuite, nos maîtresses nous ont dit que nous allions interviewer la personne qui se trouvait sur une photographie. Elle portait une écharpe bleue blanc rouge. La photographie de la mairie nous a donné quelques indices.

Nous avons rédigé les questions que nous aurions l'occasion de poser à notre invitée. Le jeudi 24 février, nous avons fait la connaissance de Madame WEISS, l'Adjointe de M. le Maire, chargée des affaires scolaires.

Nous avons appris plein de choses sur son travail à la mairie. C'était très intéressant.

Nous allons bientôt interviewer de nouvelles personnes.

Les élèves d'Ulis et de CP.»



Bonne continuation à ces journalistes en herbe !

Les finances



Comment fonctionne un budget ?

Un budget communal se compose de deux sections :

- **La section de fonctionnement** qui regroupe les opérations courantes ;
- **La section d'investissement** qui regroupe les opérations concernant le capital de la commune.

Chaque section comporte deux sous-sections : **les recettes et les dépenses.**

Les principales sources de recettes sont les impôts locaux et le financement de l'Etat. Les dépenses peuvent être de trois types : les dépenses de fonctionnement (les salaires, les subventions aux associations, les dépenses courantes, etc.), les dépenses d'équipement (la construction de bâtiment, etc.) et le remboursement des emprunts.

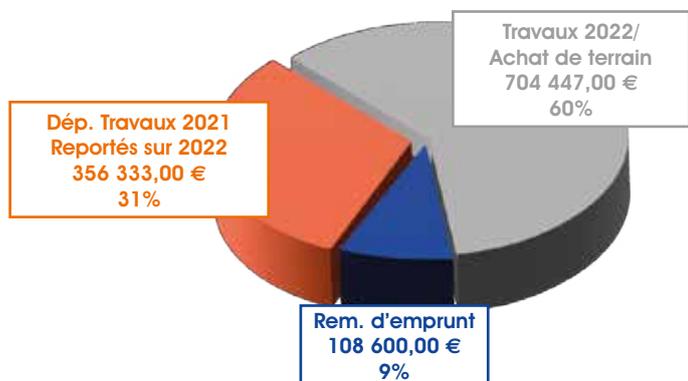
L'exercice 2021 a permis de dégager un excédent en :

- > **Fonctionnement de 400 050,53 €**
(Pour un budget de 1 377 787,00 €)
- > **Investissement de 107 279,05 €**
(Pour un budget de 1 027 496,64 €)

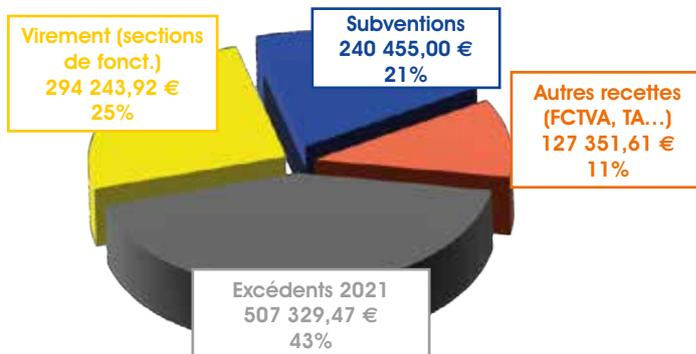
Qu'en est-il des prévisions budgétaires pour 2022 ?

> Section d'investissement équilibré à 1 169 380,00 €

Dépenses d'investissement

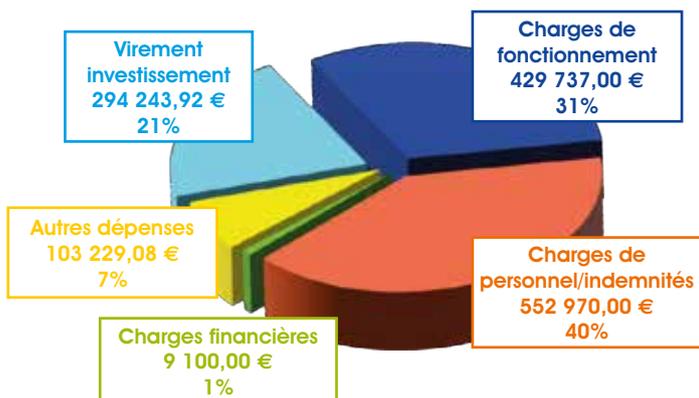


Recettes d'investissement

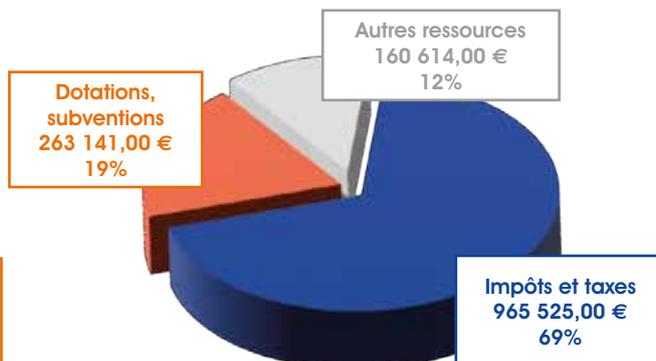


> Section de fonctionnement équilibré à 1 389 280,00 €

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement





> L'aire de convivialité

Le chantier de l'aire de jeu et de convivialité touche à sa fin (très probablement mi-mai). Les jeux, les clôtures, les sentiers, le terrain multisport sont en place et les plantations effectuées. Le gazon a été semé et les dernières finitions sont en cours.

> Parking Grand'Rue

Dès l'ouverture, ce parking a été utilisé et très largement fréquenté. Il a été agrémenté de plantations et l'ancien puits existant a été mis en valeur et est muni d'une grille sur le dessus, pour la sécurité.



> TAGS, DÉGRADATIONS, DÉPÔTS SAUVAGES, DÉJECTIONS CANINES...

Les indécrottes civiles sont malheureusement fréquentes dans notre commune.

Cela a été le cas courant mars, où l'abri bus de la Grand'rue, le banc et le transformateur au cimetière ont été tagués.

Or le fait de nettoyer, traiter ou réparer ces incivilités est une charge financière supplémentaire sur notre budget. De tels actes sont inacceptables !

Si vous êtes témoins de tels agissements, n'hésitez pas à le signaler en mairie.



→ Année électorale

> Dates à retenir :

POUR RAPPEL :

Les bureaux de vote sont déplacés à l'école élémentaire, 4e rue du Bourg.

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES :
10 avril 2022
24 avril 2022

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
12 et 19 juin 2022

Date limite des inscriptions :

- 04 mai 2022 en ligne sur Service-Public.fr
- 06 mai 2022 en mairie ou par courrier

> Foire aux questions :

• Suis-je inscrit(e) sur la liste électorale ?

Vous pouvez tout simplement consulter le site suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>

(Attention : vous devez compléter toutes les informations attendues, notamment préciser **tous les prénoms** et avoir 18 ans révolus).

• Je ne suis pas inscrit(e) / j'ai changé d'adresse :

Se munir des pièces justificatives suivantes :

- Formulaire Cerfa n° 12669*02
- Un justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- Un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, de gaz, ...)

Puis passer ou envoyer les documents ci-dessus à votre mairie.

• Je ne peux pas venir voter. Comment établir une procuration ? :



Depuis le 1^{er} janvier 2022, le mandataire* peut être inscrit dans une autre commune. Mais il doit se déplacer dans votre bureau de vote et avoir la qualité d'électeur.

*mandataire : personne qui vote à votre place



Vous devez vous rendre avec une pièce d'identité au Tribunal Judiciaire ou à la Gendarmerie pour la demander. Ou effectuer votre demande de manière dématérialisée sur le site [service-public.fr / vote par procuration](https://www.service-public.fr/vote-par-procuration) ou [maprocuracion.fr](https://www.maprocuracion.fr). Les différentes étapes vous seront alors indiquées.



Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa pièce d'identité dans votre bureau de vote et vote en votre nom.



Les procurations peuvent être effectuées à tout moment et jusqu'au dernier jour de vote, mais n'attendez pas pour déposer vos demandes au plus tôt afin qu'elles puissent être enregistrées.

> ABSENCE D'ÉTAT CIVIL

Vous l'aurez peut-être remarqué mais depuis 2018 il n'y a plus de rubrique « Etat civil » dans nos « Messagers » et « Feuilles ».

La raison ?

Depuis 2018 et l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la

Protection des Données (R.G.P.D.), la Commune est tenue de récolter le consentement préalable des intéressés ou des représentants légaux pour la publication sur le bulletin municipal d'événements tels que les naissances, les décès et les mariages.

Désormais les personnes

concernées recevront un courrier de la mairie leur demandant expressément leur consentement aux fins de publication sur le bulletin municipal.

Il leur appartiendra de retourner ledit courrier à la mairie dûment rempli et signé.



> Café des Aidants :

Vous accompagnez un parent âgé, un proche malade ou en situation de handicap ? Venez partager votre expérience autour d'un café.

- Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'APEI au 03.89.40.50.64 et sur <https://www.apei-sudalsace.fr/>
- Plus d'informations sur l'Association Française des Aidants : <https://www.aidants.fr/>

> Parentalité :

Si vous êtes parents de jeunes enfants, le Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes Sundgau propose un programme d'activités.

Renseignements et réservations à l'adresse suivante : rpe@cc-sundgau.fr

> SPA :

Pour les propriétaires de chats, pensez à regarder les informations transmises par la Société Protectrice des Animaux de Mulhouse Haute Alsace sur le site de la mairie de Hochstatt www.hochstatt.fr

> Carte Nationale d'identité :

La commune de Hochstatt n'est pas équipée pour la délivrance des cartes d'identité et des passeports. Il vous appartient de vous rendre dans une mairie équipée du dispositif.

Il vous est possible :

- d'effectuer une pré-demande en ligne sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés www.ants.gouv.fr
- passer par France Services pour vous accompagner dans votre démarche au 03 89 29 23 90
- de vous renseigner via le site internet de la mairie : www.hochstatt.fr

Vie pratique



Un service vous accueille à la Sous-Préfecture d'ALTKIRCH
5, rue du Général de Gaulle - 68130 ALTKIRCH

Pour vous accompagner dans vos démarches administratives, le service proposé couvre ceux de 9 partenaires nationaux



SERVICES PROPOSES	
<p>FAMILLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une demande d'aide au logement, d'allocations familiales, de RSA, de prime d'activités. • Obtenir une attestation CAF ou MSA. • Faire une demande de bourse... 	<p>SANTE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre RDV avec un travailleur social. • Vérifier ses remboursements ou le paiement d'indemnités journalières. • Obtenir une attestation de droits...
<p>RETRAITE</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'informer sur ses droits, obtenir un relevé de carrière, demander sa retraite, mettre à jour un dossier... 	<p>EMPLOI</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'inscrire et faire ses démarches sur l'espace personnel de Pôle Emploi, obtenir un RDV avec un conseiller de la Mission Locale...
<p>IMPOTS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide à la déclaration d'impôts, paiements, obtenir un avis d'impôts... 	<p>ANTS - JUSTICE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pré demande de carte nationale d'identité, passeports, refaire sa carte grise, permis de conduire, accès au droit, conciliation, médiation...

Attention, les permanences se font uniquement sur RDV !
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

- Renseignements -
03 89 29 23 90 ou pref-france-services@haut-rhin.gouv.fr



- **Dimanche 15 avril 2022**
Repas Carpes frites
Réservations et renseignements au 06 22 05 51 99
au Club House, rue du Moulin
Organisé par l'Association Sportive de Hochstatt (ASH)
- **Dimanche 24 avril 2022**
Concert de Printemps
Avec la Fanfare des Sapeurs-Pompiers du Bataillon d'Altkirch
À 16h30 à la salle de musique, rue de Galtingue.
Entrée libre – Plateau
Organisé par la Société de Musique de Hochstatt
- **Dimanche 1^{er} mai 2022**
Marche du Muguet
Les départs se feront à partir de 9h au Club House, rue du Moulin
Organisée par l'Association Sportive de Hochstatt (ASH)
- **Samedi 7 mai 2022**
Commémoration de la fin de la Seconde Guerre Mondiale et ses Combattants
Au Monument aux Morts
Avec l'Union Nationale des Combattants (UNC)
- **Samedi 11 juin 2022**
Fête des lanternes
Soirée festive à l'étang de pêche. Petite restauration, buvette et animations.
Plus d'infos sur Facebook Comité des Fêtes Hochstatt ou par mail b.tauliaut@gmail.com
Organisée par le Comité des Fêtes.
- **Dimanche 19 juin**
Fête de la musique
Avec la participation de l'école de musique, la musique de Hochstatt
Concert Rock par le groupe Made In Rock
À partir de 16h30 dans la cour de la salle de musique, rue de Galtingue. Petite restauration, buvette.
Organisée par la Société de Musique de Hochstatt
- **Jeudi 30 juin 2022**
Collecte de sang
De 16h30 à 19h30 à la salle Elisabeth SCHYRR (face à l'église).
L'association Sang pour Sang et l'Établissement Français du Sang (EFS) ont besoin de vous pour sauver des vies.
- **Samedi 2 juillet 2022**
Concert de Johnny
Autoportrait pour les 100 ans de l'ASH
À 20h au Club House, rue du Moulin.
Sur réservation au 06 35 35 61 42
Organisé par l'Association Sportive de Hochstatt (ASH)
- **Mardi 5 juillet 2022**
Concert de fin d'année de l'école de musique
À 19h à la salle de musique, rue de Galtingue
Organisé par l'école de musique

